Règlement intérieur de l'utilisation des abris vélos sécurisés

Article 1: Champ d'application

Ce règlement a pour objet de réglementer les conditions d'accès des différents abris vélos sécurisés dont la CASAS est propriétaire.

- Gare routière rue des Moulins à St Avold
- Complexe nautique rue de la Piscine à St Avold
- Gare SNCF rue de la Gare à Morhange

Il définit les modalités d'adhésion et d'utilisation de ces abris.

Article 2 : Adhésion

- Les inscriptions se feront à l'agence Transavold située à la Maison de la Mobilité, rue des Moulins à St Avold.
- La durée du contrat est au choix de 6 ou 12 mois. L'utilisateur sera prévenu par mail 1 mois avant l'échéance de son contrat, il pourra s'il le souhaite, se réinscrire.
- Le service est gratuit
- Constitution du dossier : photocopie d'une pièce d'identité valide, 1 photo d'identité, un certificat d'assurance pour l'abri, un chèque de caution de 50€.

Article 3 : Fonctionnement

- L'accessibilité à l'abri se fait par la carte Simplicité
- Les abris sont accessibles 24h/24, 7j/7
- La durée de l'emplacement ne peut excéder 5j consécutifs
- Les abris vélos ne peuvent contenir que des vélos, classiques ou électriques, aucun autre moyen de locomotion. Les casiers, quant à eux sont réservés aux accessoires liés, c'est-à-dire casque et éventuellement sac à dos

Article 4 : Sanction et litige

- L'utilisateur s'engage à respecter les dispositions du règlement, en cas de non-respect, la carte peut vous être retirée et l'accès à l'abri interdit.
- En cas de perte ou vol de la carte, cette dernière vous sera facturée 20€.
- La Casas n'est pas responsable en cas de casse, vol ou dégradation du contenu des abris vélos et casiers. L'utilisateur de l'abri, reste le seul responsable des incidents qu'il pourrait produire à un tiers ou bien matériel d'un tiers.

- En cas de non résolution de litige à l'amiable, ce dernier pourra être porté devant la juridiction compétente.
- Aucun sac ou autre contenant ne devra être laissé sans surveillance dans l'abri vélo.
- L'utilisateur ne doit en aucun cas dégrader les abris vélo, les supports à vélo, tout autre vélo déjà stationné ainsi que tout équipement s'y trouvant.

Article 5 : Gestion de vos données personnelles

Les informations personnelles de l'utilisateur seront utilisées uniquement par nos soins et pour la gestion de l'utilisation des abris vélos sécurisés. Elles ne seront pas communiquées à un tiers.

Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen N°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation et d'effacement à ses données personnelles. Il peut, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant. Pour de plus amples information : www.cnil.fr

Article 6 : Entrée en vigueur

Ces dispositions seront applicables dès le 26 septembre 2022.

Signature et date avec mention « bon pour accord »